



SciencesPo.

CERI
CNRS

LA TURQUIE APRES LES LEGISLATIVES DU 12 JUIN 2011

Elise Massicard

(Chercheuse associée au CERI, pensionnaire scientifique à l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul et directrice de l'Observatoire de la vie politique turque)

Le scrutin législatif du 12 juin 2011 était dénué de suspense : tous les observateurs attendaient la reconduction haut la main de l'AKP (Parti de la justice et du développement) au pouvoir depuis 2002 ; les partis représentés au Parlement sont restés les mêmes et les rapports de force entre eux ont peu changé. Le véritable enjeu de ces élections était ailleurs : la promesse de l'AKP d'une nouvelle Constitution qui d'une part enterme définitivement celle de 1982 – unanimement critiquée pour ses influences militaires –, et d'autre part entérine les changements qu'a connus la Turquie ces dernières années. Bref, rien de moins que la fondation d'un nouveau pacte politique. Se trouvent donc posées des questions fondamentales et controversées, comme celles de la définition de la citoyenneté, d'un possible fédéralisme ou encore d'une éventuelle présidentialisation du régime. L'importance des enjeux rend la chose ardue, comme en témoigne un précédent malheureux : après les législatives de 2007 déjà, l'AKP avait annoncé un ambitieux projet de « Constitution civile » qui, à la suite de l'opposition farouche des kémalistes et des institutions qu'ils dominaient, a été reporté à maintes reprises pour accoucher, trois ans plus

tard, d'une réforme constitutionnelle limitée et hétéroclite. Le parlement élu le 12 juin 2011 permettra-t-il de refonder un véritable contrat politique ?

Les rapports de force issus des urnes semblent l'indiquer. L'AKP a remporté une victoire écrasante, avec un résultat sans précédent (49,9% des voix). Après neuf ans de pouvoir, un tel chiffre constitue une véritable performance qui ne saurait être attribuée au seul contexte économique favorable. L'AKP a achevé sa banalisation et sa professionnalisation politique. Non seulement il est désormais un parti comme les autres mais il est aussi meilleur que les autres. Certes, durant la campagne, il a massivement utilisé des moyens que lui donnent ses positions institutionnelles, par exemple en matière de distribution des emplacements publicitaires ou de répartition du temps de parole - tout autre parti, dans la même situation, aurait fait de même. Mais, avec son arrogance de parvenu, l'AKP décomplexé peut faire peur, d'autant que les contre-pouvoirs institutionnels sont de plus en plus limités. Plus précisément, l'AKP a depuis qu'il est au pouvoir diminué l'emprise de ces contre-pouvoirs, notamment dans l'armée et la justice.

Est-ce à dire que le parti du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan a les mains libres pour élaborer une nouvelle Constitution ? Rien n'est moins sûr. Malgré ce soutien électoral plus massif que jamais, l'AKP a obtenu, en raison de la complexe arithmétique électorale turque, moins de sièges que lors de la précédente législature. Il peut donc gouverner sans entrave, mais n'a pas les moyens de procéder seul à une réforme de la Constitution : la majorité des deux tiers indispensable pour faire adopter une nouvelle Loi fondamentale par le parlement lui échappe. Il lui manque également quelques sièges pour disposer de la majorité des trois cinquièmes qui lui permettrait de rédiger un texte constitutionnel appelé à être soumis à référendum. C'est pourtant cette dernière voie qu'il a annoncée dans son programme de gouvernement. Dès lors, une alliance semble incontournable. Cette obligation de compromis pourrait permettre que le projet constitutionnel dépasse la vision du seul camp AKP – une approche partielle qui avait fortement marqué la révision constitutionnelle soumise à référendum et acceptée par 57,9% des électeurs en septembre 2010 – pour parvenir à la formulation d'un compromis plus large. D'autant que pour l'instant, différents rapprochements sont envisageables. Si le MHP (Parti de l'action nationale) apparaît farouchement opposé à une réforme, avec des arguments souverainistes, deux partis se montrent ouverts au changement constitutionnel : le CHP (Parti républicain du peuple) kémaliste « réformiste » de Kemal Kılıçdaroğlu, et le BDP (Parti pour la paix et la

démocratie) pro-kurde – bien que ce dernier appelle de ses vœux des mesures peu consensuelles comme le fédéralisme ou l'éducation en langue kurde.

Conscients des enjeux, ces deux partis ont immédiatement posé leurs conditions et entamé l'épreuve de force avec l'AKP. Les députés du CHP et du BDP ont boycotté la cérémonie de prestation de serment et le vote de confiance au nouveau parlement en raison du refus de la justice, qu'ils estiment inféodée au gouvernement, de libérer certains de leurs élus – pour la plupart placés en détention provisoire dans le cadre de deux enquêtes (l'une sur un complot supposé contre le gouvernement – pour deux élus CHP – et l'autre sur une branche urbaine du PKK – pour cinq élus BDP). Les élus du CHP ont fini par prêter serment au terme d'un laborieux compromis qui permettra aux députés incarcérés d'exercer leur mandat de leurs cellules. L'attitude de la direction du parti a été vivement critiquée en interne, notamment par des cercles moins ouverts au dialogue qui tentent de renverser l'équipe dirigeante actuelle. Surtout, malgré les tentatives de compromis, le BDP n'est pas revenu sur son boycottage ; un véritable désaveu pour le gouvernement quand l'on sait que la résolution de la question kurde figure en bonne place à son programme et constitue l'enjeu central d'une hypothétique nouvelle Constitution.

Or les attaques du PKK se sont multipliées à l'issue du scrutin ; le parti s'est même enhardi jusqu'à organiser, le 14 juillet, une embuscade en plein jour, ce qu'il n'avait plus osé faire depuis des années, tuant treize soldats et en blessant sept autres. Abdullah Öcalan avait pourtant déclaré début juillet que le gouvernement et le PKK avaient créé un Conseil de paix avant d'être démenti par le gouvernement. De deux choses l'une : soit Öcalan estime le processus de négociation enterré et ses menaces préélectorales de déclencher une « grande guerre » en juillet si le pouvoir continue à refuser de négocier avec les Kurdes redeviennent d'actualité, soit cette attaque constitue un désaveu de son *leadership* par une partie de l'organisation qui joue la carte de la radicalisation. Quoi qu'il en soit, ce regain de violence comme les réactions virulentes qu'il a suscitées de la part de la rue, des médias et de la classe politique (qui vont des condamnations sans appel aux manifestations musclées), évoquent l'ambiance haineuse des années 1990. Le vice-président général du CHP, Sezgin Tanrıku, d'origine kurde, a été l'un des rares à appeler à user d'un langage pacifique. Il s'est vu désavoué par son parti. Parallèlement, le DTK (Congrès de la société démocratique), une plateforme qui réunit élus et ONG kurdes, proclamait « l'autonomie démocratique » kurde. Nombreux sont donc ceux qui font monter la tension, ce qui pousse à

une certaine prudence quant à la capacité du nouveau parlement à se faire le lieu d'une refondation constructive du contrat politique.

Dans ce contexte, les premières initiatives des nouveaux députés, loin de témoigner d'une volonté de compromis, semblent avant tout servir d'étroits intérêts partisans. La première proposition de loi portée par le CHP vise l'abolition des cours d'assises à compétences spéciales. Ses deux députés incarcérés doivent d'ailleurs être jugés par de telles cours tout comme l'ensemble des personnes impliquées dans le procès-fleuve Ergenekon, ce réseau nationaliste soupçonné d'avoir tenté de renverser le gouvernement. Dans certaines administrations comme la justice aussi, les clivages politiques continuent de prévaloir : une mesure récente permet la réintégration dans l'armée des soldats renvoyés, en général pour des raisons politiques. Alors que les soldats islamistes remerciés en 1997 à la suite du « coup d'Etat post moderne » (intervention de l'armée enjoignant le gouvernement islamiste d'alors de respecter la laïcité et qui ont mené celui-ci à la démission) ont bénéficié de cette mesure, les requêtes des soldats, majoritairement de gauche, qui avaient été exclus de l'armée après les coups d'Etat militaires de 1971 et de 1980 ont été rejetées.

Dans ces conditions, on peut se demander dans quelle mesure les promesses de l'AKP d'associer dans une démarche constructive l'opposition et de larges pans de la société à l'élaboration d'un nouveau texte constitutionnel se verront corroborées par les faits. D'autres solutions sont envisageables : parvenir à convaincre quelques députés de rejoindre l'AKP, ce qui éviterait au parti au pouvoir d'avoir à composer avec une autre formation pour élaborer un projet constitutionnel ou enterrer discrètement l'ambition de rédiger une nouvelle Constitution et se resserrer sur des stratégies plus limitées ou des intérêts partisans. De ce point de vue, l'échéance et les modalités du prochain scrutin présidentiel seront centrales ; le statut du mandat d'Abdullah Gül, élu en 2007 juste avant la réforme du mandat présidentiel, n'est toujours pas clair : *ancien régime* – septennat non renouvelable – ou nouveau régime – quinquennat renouvelable ? En fonction de la tournure que prendront les événements, l'AKP devra rapidement trancher, surtout si la prochaine présidentielle est organisée en 2012 – c'est-à-dire probablement avant une hypothétique nouvelle Constitution.

Ne nous fions donc pas aux accents technicistes et managériaux que prend la politique turque, une bonne partie de la campagne de l'AKP, et à sa suite du programme du gouvernement, a été centrée sur les projets fous de transport et d'infrastructure, tel que le

creusement d'un immense canal parallèle au Bosphore. Les fondements même du jeu politique constituent bien toujours le cœur de la vie politique. L'arithmétique électorale a débouché sur une chambre susceptible de parvenir à des compromis et peut-être à une reformulation du contrat politique ; mais de nombreux acteurs, dans et hors du parlement jouent la carte de la tension. Ne soyons pas non plus pessimistes : la démocratisation n'est pas toujours l'œuvre intentionnelle de démocrates mais peut aussi résulter de compromis bancals et intéressés. Sous l'apparence d'une banale reconduction-stabilité, les législatives du 12 juin 2011 ont ouvert des potentialités, mais aussi fait naître de nouvelles incertitudes.